



Horizon Rocher

**Horizon Rocher**

51 Avenue Jean Moulin

-

Vitrolles

---

Notice descriptive

---

**Gamme Élégance**





### **1. Le Bâtiment**

- 1.1. Gros œuvre
- 1.2. Façades
- 1.3. Couverture
- 1.4. Isolation thermique
- 1.5. Isolation phonique

### **2. Les aménagements extérieurs**

- 2.1. Travaux extérieurs
- 2.2. Espaces verts
- 2.3. Jardins privatifs

### **3. Les parties communes**

- 3.1. Aménagement du hall d'entrée et des coursives de l'immeuble
- 3.2. Ascenseurs
- 3.3. Escaliers

### **4. Les stationnements véhicules**

- 4.1. En sous-sol de l'immeuble
- 4.2. En extérieur

### **5. Les appartements**

- 5.1. Menuiseries intérieures
- 5.2. Menuiseries extérieures
- 5.3. Cloisons
- 5.4. Revêtements muraux
- 5.5. Revêtements de sol
- 5.6. Faïences
- 5.7. Equipements sanitaires
- 5.8. Equipements ménagers
- 5.9. Electricité
- 5.10. Chauffage/Production d'eau chaude
- 5.11. Télévision/Téléphone
- 5.12. Ventilation

### **6. L'équipement Électrique**



## 1. Le bâtiment

### 1.1. Gros œuvre

- Ossature générale en béton armé et en maçonnerie agglomérés de béton ou maçonnerie de terre cuite selon plans architecte et étude technique
- Murs extérieurs de façade en maçonnerie agglomérés de béton ou terre cuite ou béton armé
- Structure horizontale en plancher, dalle pleine en béton à tous les niveaux habités, épaisseur 20 cm minimum
- Murs séparatifs des logements en béton selon étude technique et acoustique

### 1.2. Façades

*Emplacement selon plan de façade, calepinage et teinte au choix de l'architecte :*

- Enduit hydraulique monocouche projeté teinté dans la masse ou RPE (Revêtement Plastique Epais) ou peinture lisse suivant matériaux support et choix de l'architecte
- Peinture lisse sur béton en sous face des balcons
- Brises-vues à lames en bois ou métal selon localisation des plans architecte
- Bardage métallique ou bois composite selon localisation des plans architecte
- Bandeaux, casquette et corniches en béton et/ou habillage PVC en débord de toiture, emplacement selon localisation des plans architecte
- Garde-corps métal et verre, emplacement selon les plans de façade de l'architecte
- Séparatifs de balcon en béton ou cadres métalliques vitrés ou en serrurerie au choix de l'architecte. Emplacement selon localisation des plans de l'architecte

### 1.3. Couverture

*Emplacement selon plan architecte*

- Toitures terrasses étanchées finition gravillons roulés ou autoprotégée selon localisation des plans architecte
- Toitures tuiles sur charpente industrielle type fermette ou charpente traditionnelle selon étude thermique teinte et localisation selon les plans de l'architecte
- Descentes des Eaux Pluviales et gouttières implantées selon plan architecte

### 1.4. Isolation thermique

*Conforme à la réglementation thermique en vigueur, selon étude thermique RT 2012*

- Isolation des murs périphériques par complexe isolant intérieur ou extérieur suivant étude thermique
- Isolation des toitures au-dessus des parties habitables par complexe isolant, épaisseur selon étude thermique
- Isolation projetée ou panneaux isolants fixés mécaniquement en sous-face des parties habitables au-dessus des locaux non chauffés selon étude thermique.
- Isolation au-dessus de la dalle des logements et parties communes sur parking selon étude thermique.

### 1.5. Isolation phonique

*Conforme aux normes en vigueur*

- Isolation entre logements superposés par dalles pleines de 20 cm d'épaisseur au minimum et entre logements mitoyens par murs béton plein de 18 cm selon étude technique
- Carrelage et plinthes posés sur isolant de désolidarisation
- Cloisonnement des gaines sanitaires d'appartement en parois de 50 à 100mm d'épaisseur avec laine de verre incorporée selon la nature des pièces concernées
- Double vitrage et joints périphériques des ouvrants des menuiseries extérieures
- Joints périphériques de porte palière
- Isolation des bas de portes palières par "seuil à la suisse" équipé d'un joint caoutchouc
- Mécanisme de chasse des WC avec l'option « silencieux » du fabricant



# Horizon Rocher

- Groupe de ventilation mécanique posé sur plots anti-vibratiles
- Bouches d'entrée d'air adaptées à l'isolation acoustique de façade prescrite, positionnées sur menuiseries extérieures ou murs de façade pleins

## 2. Les aménagements extérieurs

### 2.1. Travaux extérieurs

- Raccordement des eaux pluviales au réseau collectif par l'intermédiaire d'un dispositif de rétention
- Raccordement aux réseaux publics d'eaux usées, d'eau potable, d'électricité et de téléphonie
- Cheminements en béton bitumeux ou béton balayé ou béton désactivé ou en dalles sur plots selon plan architecte
- Clôtures : clôtures existantes conservées ou muret surmonté d'un grillage, ou mur béton selon localisation plans architecte
- Local ou poste transformateur selon étude ENEDIS.
- Portails d'accès véhicule à la résidence automatisés et sécurisés

### 2.2. Espaces verts

- Aménagement et plantations selon plans et étude de l'architecte avec arrosage automatique selon le type de végétaux pour les parties communes
- Dalles hautes de parking du sous-sol végétalisées selon localisation
- Noues végétalisées de rétention d'eau pluviale.

### 2.3. Jardins privatifs

- Engazonnement
- Robinet de puisage
- Clôture en maille souple plus haie végétale entre les jardins privatifs

## 3. Les parties communes

### 3.1. Aménagement des halls et des coursives de l'immeuble

- Aménagement des halls d'entrée (selon étude de décoration établie par l'architecte) :
  - Sols en carreaux de grès cérame 60 x 60 minimum
  - Murs : finition au choix de l'architecte
  - Miroir
  - Faux plafonds acoustiques décoratifs
  - Eclairage par appliques ou spots, fonctionnement sur détecteurs de présence
- Boîtes aux lettres normalisées « La Poste », emplacement suivant plan architecte (halls ou entrée de la résidence)
- Locaux ordures ménagères au rez-de-chaussée des bâtiments selon plans architecte
- Ensemble porte d'entrée de l'immeuble en aluminium laqué fermée par ventouse électromagnétique, commandée par vidéophone depuis le combiné de l'appartement ou badge vigik
- Aménagement des coursives d'étages (selon choix décoratifs de l'architecte) :
  - Sols en carreaux de grès émaillé 45 x 45 minimum (pour les étages)
  - Sols en carreaux de grès cérame 45 x 45 minimum (pour les RDC)
  - Murs : finition au choix de l'architecte
  - Eclairage par appliques ou spots ou plafonniers, fonctionnement sur détecteurs de présence
  - Faux plafonds acoustiques selon calepinage architecte

### 3.2. Ascenseurs

- Ascenseur desservant tous les niveaux
- Prestations intérieures des cabines selon choix de l'architecte



# Horizon Rocher

## 3.3. Escaliers

- En béton : marches et contremarches revêtues d'une peinture anti-poussière
- Murs et plafonds (sous-face) : finition peinture projetée

## 4. Les stationnements véhicules

### 4.1. En sous-sol de l'immeuble

- Parkings (nombre et emplacement suivant plans), sol et murs laissés brut de structure
- Emplacements de parkings délimités et numérotés au sol par une peinture
- Eclairage des circulations voitures et accès ou sorties piétons par tubes fluorescents et hublots étanches commandés par détecteurs, éclairage de sécurité conforme aux normes (pas d'installation dans les places privatives).
- Ventilation générale du parking selon normes de sécurité et dispositions selon plans architecte
- Fermeture générale de l'ensemble du sous-sol par portail à commande électrique
- Locaux vélos selon plan architecte
- Porte coupe-feu de séparation selon plan architecte

### 4.2. En extérieur

- Places de stationnement extérieures en dalle béton ou dalle pavé ou enrobé, nombre et emplacements selon plans
- Emplacements de parkings délimités et numérotés au sol par une peinture

## 5. Les appartements

### 5.1. Menuiseries intérieures

- Porte palière rainurée (motif au choix du maître d'œuvre) isolante aux bruits aériens avec joint périphérique isophonique et encadrement bois côté courive, serrure sécurité 3 points classement A2P\* et microviseur, seuil à la "Suisse"
- Portes de distribution design à parement rainuré sur huisseries métalliques, poignées en aluminium anodisé
- Portes de placards décor frêne blanc coulissantes ou ouvrant à la française (sur placards de faibles dimensions) - nombre et dimensions selon plans

### 5.2. Menuiseries extérieures

- Menuiseries avec double vitrage isolant
- Fenêtres PVC gris clair à un ou deux vantaux, ouvrant à la française suivant plans
- Portes fenêtres PVC gris clair à un ou deux vantaux ou 3 vantaux dont 1 fixe, ouvrant à la française selon plan (châssis fixe ou semi fixe suivant plans)
- Verre granité dans les salles de bain
- Fenêtres de toit aluminium ou PVC à rotation avec ouverture motorisée suivant plans
- Volets roulants PVC blanc ou gris clair et coffre PVC apparent dans les séjours/cuisine suivant dispositions techniques et plans architecte, commande électrique dans les séjours/cuisine qui en sont équipés, manœuvre par tringle oscillante manuelle dans les autres pièces. Pas de volets roulants dans les Salles de Bain et salles d'eau
- Volets roulants motorisés pour les fenêtres de toit

### 5.3. Cloisons

- Cloisons de distribution en panneaux alvéolaires à parement de plâtre de 50mm d'épaisseur et de 50 à 100 mm pour les gaines techniques d'appartements en séparation de pièces

### 5.4. Revêtements muraux

- Peinture blanche projetée en plafond de toutes les pièces (gouttelette)
- Murs des séjours, hall d'entrée, chambres et dégagements : peinture blanche lisse
- Murs des salles de bains et WC : peinture blanche lisse
- Peinture sur menuiseries intérieures



# Horizon Rocher

## 5.5. Revêtements de sol

- Carrelage 45 x 45 minimum en grès émaillé dans toutes les pièces, y compris placards, teinte à choisir dans notre sélection, Plinthes assorties
- Dalles 50 x 50 en gravillons concassés posées sur plots (au choix de l'architecte) pour les balcons

## 5.6. Faïences

### *Salles de bains et salles d'eau*

Faïence 20 x 40 minimum avec frise décorative sur une hauteur de 2 mètres environ à partir du sol sur les 3 côtés au-dessus de la baignoire (y compris le tablier) ou sur les 2 ou 3 côtés au-dessus du bac à douche. Teinte à choisir dans notre sélection.

## 5.7. Equipements sanitaires

### *Salles de bains et salles d'eau : suivant plans*

- Meuble salle de bain mélaminé sur pieds, 1 ou 2 vasques (selon plans) équipé de deux portes avec plan de toilette stratifié (profondeur 50 cm), couleur au choix du M. d'Ouvrage et vasque en porcelaine de couleur blanche ou avec plan de toilette en résine et vasque moulée.
- Robinet mitigeur chromé norme NF (suivant plans)
- Ciel lumineux assorti ou éclairage « design » (en applique).
- Miroir rectangulaire au-dessus du plan vasque ou du lavabo.
- Baignoire en acier émaillé blanc (dimension selon plans) avec robinet mitigeur chromé à inverseur, norme NF, et barre support de douchette
- Bac à douche en céramique blanche ou en résine avec mitigeur chromé norme NF, et barre support de douchette pour les salles d'eau et paroi de douche en verre avec porte

### *WC :*

- Cuvette de WC à réservoir attenant à commande double chasse (normale et économique).

*Les alimentations eau froide et eau chaude des appareils seront réalisées en tube cuivre ou polyéthylène et les évacuations en tube PVC. Les raccordements sanitaires seront positionnés en apparent au niveau des plinthes dans toutes les pièces humides (salle de bain, salle d'eau, WC et cuisine).*

## 5.8. Equipements ménagers

### *Espace kitchenette pour les T2 :*

- Un plan de travail stratifié, teinte au choix du maître d'ouvrage, équipé d'un évier inox simple bac avec égouttoir et d'une plaque vitrocéramique 2 feux
- Un meuble sous évier en mélaminé blanc avec une porte et une étagère
- Un meuble haut avec une porte et une étagère en mélaminé blanc
- Crédence assortie, hauteur 30 cm
- Une hotte aspirante à recyclage intérieur en applique sous meuble haut
- Attente (1) sous évier pour alimentation et évacuation pour une machine à laver (non fournie)
- Emplacement libre sous plan de travail pour frigo ou machine à laver non fournis

### *Espace cuisine pour les T3&T4 :*

- Néant (Sur demande : un évier inox 2 bacs avec égouttoir sur meuble en mélaminé blanc équipé de deux portes et d'une étagère)
- Attentes (2) sous évier pour alimentation et évacuation d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge (non fournis)

## 5.9. Electricité

- Installation électrique encastrée répondant aux normes en vigueur et comprenant points lumineux, prises de courant régulièrement réparties
- Appareillage électrique blanc



# Horizon Rocher

## 5.10. Chauffage/ Production d'eau chaude (*Suivant étude technique*)

- Soffites et faux-plafonds selon plans
- Radiateur sèche-serviette dans les salles de bain

*Pour tous les appartements hors duplex :*

- Chauffage individuel par panneaux rayonnants électriques à thermostat
- Régulateur général (horloge de programmation) dans le séjour ou l'entrée
- Eau chaude sanitaire produite par le chauffe-eau thermodynamique individuel du logement
- Radiateur sèche-serviette électrique dans les salles de bain et salles d'eau

*Pour les appartements duplex :*

- Eau chaude sanitaire produite par le chauffe-eau thermodynamique individuel du logement
- Chauffage par système multi splits individuel
- Radiateur sèche-serviette électrique dans les salles de bain et salles d'eau

## 5.11. Télévision/Téléphone

- Téléphone : Prise de communication au format RJ45 (dans les pièces principales)
- Télévision : Prises RJ45 (séjour et 1 chambre) permettant la réception de l'ensemble des chaînes TNT françaises et Canal +.

Réseau compatible avec la télédistribution par câble et numérique pour un raccordement futur de la résidence au câble ou à une parabole.

## 5.12. Ventilation

- Ventilation mécanique contrôlée avec entrées d'air dans les menuiseries ou dans mur de façade des pièces principales et bouches d'aspiration dans les salles de bain, salles d'eau, cuisines et WC suivant étude technique et réglementation en vigueur.

## 6. L'Équipement électrique

Palier

- 1 BP sonnette

Entrées

- 1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV
- 1 PC 16 A
- 1 tableau divisionnaire avec tableau de communication équipé du DTI (prise test téléphone) et/ou DTIO (dans séjour suivant logement)
- 1 commande mural chauffage (dans séjour suivant logement)
- 1 vidéophone (dans séjour suivant logement)

Séjours

- 1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV
- 5 PC 16A minimum (dont 1 PMR sous l'interrupteur à l'entrée entre 0,90m et 1,30 m du sol) (1 PC pour 4m<sup>2</sup>, hors cuisine ouverte sur séjour comptabilisée pour 8 m<sup>2</sup>)
- 2 Prises RJ45
- 2 PC 16A multimédia (à proximité des RJ45)

Chambres

- 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- 3 PC 16 A
- 1PC 16A (Chambre PMR, sous l'interrupteur à l'entrée entre 0,90m et 1,30 m du sol)
- 1 prise RJ45

Coin cuisine T2

- 1 PL (BOIT APPLI) (au-dessus évier)
- 1 PC 16A dédiée hotte
- 3 PC 16A (2 sur plan de travail, 1 pour le réfrigérateur)
- 1 PC 16A (PMR sous l'interrupteur à l'entrée entre 0,90m et 1,30 m du sol si cuisine séparée)



# Horizon Rocher

3 PC 16A sur circuits spécialisés (2 en partie basse et 1 en partie haute (four micro-ondes combiné))  
1 PC 32A (sortie de câble en partie basse)

## Coin cuisine T3 et T4

1 PL (BOIT CENTR) sur SA  
1 PL (BOIT APPLI) (au-dessus évier)  
1 PC 16A dédiée hotte  
5 PC 16A (4 sur plan de travail dont une pour four micro-ondes combiné, 1 pour le réfrigérateur)  
3 PC 16A sur circuits spécialisés (en partie basse)  
1 PC 32A (sortie de câble en partie basse)  
1 Prise RJ45

## Salle de Bains/salle d'eau principale

1 PL (BOIT APPLI) sur SA  
1 PL (BOIT CENTR) sur SA  
2 PC 16A (dont une PMR à l'entrée sous l'interrupteur entre 0,90m et 1,30 m du sol)

## WC indépendant

1 PL (BOIT APPLI) ou (BOIT CENTR) sur SA  
1 PC 16A (dont 1 PMR à l'entrée de la pièce sous l'interrupteur entre 0,90m et 1,30 m du sol)

## Dégagement

1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV  
1 PC 16A

## Cellier

1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV  
1 PC 16 A

## Balcon/Terrasse

1 PC 16A étanche  
1 PL en applique sur SA depuis l'intérieur du logement y compris luminaire

### Légende

PL : Point Lumineux  
VV : Va et Vient  
SA : Simple Allumage

BP : Bouton Poussoir  
PC : Prise de Courant

## Garanties :

Acheter dans le neuf vous permet de disposer de garanties légales solides et de recourir à notre Service Après-Vente (SAV).

La résidence bénéficie de 3 garanties portant sur une durée et un objet précis.

Chacune peut être mise en jeu par courrier recommandé ou appel à notre SAV, qui s'oblige à y répondre dans les meilleurs délais sauf usure normale ou usage abusif.

La garantie de parfait achèvement : elle a pour objet tout problème constaté dans l'année suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur, excepté tout problème à caractère apparent non constaté à la livraison.

La garantie biennale de bon fonctionnement : elle a pour objet tout problème de bon fonctionnement des équipements constaté dans les 2 années suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur, dans la limite de la garantie du fabricant.

La garantie décennale : elle a pour objet tout désordre touchant la solidité du logement et l'impropriété à destination pendant les 10 premières années suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur.

## Contrôle :

Le contrôle de conformité aux règlements de construction est assuré par le bureau de contrôle VERITAS à Marseille.

***Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications à ce descriptif étant entendu que les prestations modifiées ne seront en aucun cas inférieures aux prestations énoncées dans ce descriptif.***